

LES OUTILS DU BLOGUEUR ANONYME ET DISSIDENT

LE 27 MAI 2010 ELECTRONIC FRONTIER FONDATION

Le débat sur l'anonymat des blogueurs nous permet de traduire ce billet de l'Electronic Frontier Fondation, qui rappelle comment préserver un certain anonymat et protéger son activité.

Sous la proposition de loi du sénateur Masson transparait à la fois une méconnaissance de l'Internet, une peur qui en découle et une volonté sous-jacente de contrôle d'un environnement qui échappent aux politiques ne maîtrisent plus depuis longtemps. Quoiqu'il en dise, l'anonymat sur Internet est d'une importance cruciale. Voilà quelques conseils pour bloguer sans être ni découvert, ni retrouvé, ni inquiété.

Les blogs sont un mélange de conversations téléphoniques privées et de journaux. C'est l'outil parfait pour partager votre recette préférée de mousse au chocolat avec vos amis – ou pour soutenir les fondements de la démocratie en informant le public qu'un membre du gouvernement a été corrompu par votre patron.

Si vous bloguez, il n'est pas garanti que vous attirerez des milliers de lecteurs. Mais quelques lecteurs au moins trouveront votre blog, et ils pourraient être ceux que vous voulez ou attendez le moins qu'ils vous lisent. Cela inclut vos employeurs (actuels ou potentiels), vos collègues, vos voisins, votre époux(se), votre famille, ou quiconque tape votre nom ou votre adresse mail dans un moteur de recherche et clique sur deux ou trois liens.

L'idée c'est que finalement, n'importe qui peut trouver votre blog si votre identité "réelle" y est liée d'une manière ou d'une autre. Et il peut y avoir des conséquences. Les membres de votre famille peuvent être choqués ou dérangés en vous lisant. Un employeur potentiel y réfléchira peut-être à deux fois avant de vous embaucher. Mais ces inquiétudes ne doivent pas vous empêcher d'écrire. A la place, elles doivent vous convaincre de sécuriser ce dernier, ou de le rendre accessible seulement à quelques personnes de confiance.

Nous vous proposons ici quelques précautions à prendre pour vous aider à contrôler votre confidentialité, afin que vous puissiez vous exprimer sans risque de représailles. Si vous les suivez correctement, ces protections peuvent vous éviter de gros ennuis, ou un simple embarras devant vos amis ou collègues.



Bloguez anonymement

La meilleure façon de bloguer et de conserver un peu de confidentialité est de le faire anonymement. Mais être anonyme n'est pas aussi simple que ce que vous pensez.

Disons que vous voulez commencer un blog à propos de votre horrible environnement de travail, sans prendre le risque que votre patron ou vos collègues découvrent ce que vous racontez sur eux. Vous devrez réfléchir à comment rendre anonyme tous les détails possibles vous concernant. Et vous devrez aussi utiliser quelques outils qui rendent le traçage de votre blog à votre identité réelle plus compliqué.

1 – UTILISEZ UN PSEUDONYME ET NE DONNEZ PAS DE DÉTAILS POUVANT VOUS IDENTIFIER

Quand vous écrivez à propos de votre lieu de travail, soyez sûr de ne pas donner de détail parlant. Cela inclut des choses comme votre localisation, combien d'employés compte votre entreprise et son secteur d'activité. Même des détails généraux peuvent dévoiler beaucoup. Si, par exemple, vous écrivez, "Je travaille dans un hebdomadaire de Seattle que je ne nommerai pas", c'est clair que vous devez travailler dans un ou deux endroits possibles. Soyez intelligents. À la place, vous pouvez dire que vous travaillez dans une entreprise de média dans une ville moyenne.

Évidemment, n'utilisez pas de véritables noms et ne postez pas de photos de vous. Et n'utilisez pas de pseudonymes qui ressemblent à votre vrai nom. Ne remplacez pas Annalee par Leanne, par exemple. Et souvenez-vous que n'importe quel type d'information personnelle peut dévoiler votre identité. Vous pourriez être le seul dans votre entreprise à être né tel jour, ou possédant un chat roux.

Aussi, si vous n'avez aucune envie que vos collègues tombent sur votre blog, ne bloguez pas pendant vos heures de travail. Point final. Vous pourriez avoir des problèmes pour avoir utilisé les ressources de votre entreprise, comme Internet, et ce sera compliqué de prouver que vous écriviez votre blog dans le cadre de votre travail. Ce sera aussi très compliqué de cacher votre activité de blogging à vos collègues et aux employés du service informatique qui observent le trafic de l'intranet à la loupe.

2 – UTILISEZ DES TECHNIQUES D'ANONYMISATION

Il y a un grand nombre de solutions techniques pour le blogueur qui désire rester anonyme.

Si vous vous inquiétez du fait que votre hébergeur enregistre votre adresse IP et puisse remonter jusqu'à l'ordinateur depuis lequel vous bloguez, vous pouvez utiliser le réseau **Tor** pour bloguer. Tor réoriente votre trafic Internet à travers ce qu'il appelle un "réseau superposé" qui dissimule votre adresse IP. Plus important, Tor rend plus difficile pour les fouineurs d'Internet de suivre le chemin de vos données et de remonter jusqu'à vous.

*[NdT: depuis la parution de ce billet, plusieurs technologies nouvelles ont fait leur apparition. En voici quelques-unes (largement inspirées par **ce post de Korben**) :*

- > Vous pouvez utiliser des fournisseurs de comptes mail anonymes, comme **Hushmail**.
- > Préférez des plateformes de blogging qui ne requièrent pas d'info personnelles (Blogger), ou hébergez vous-même votre blog en utilisant par exemple Wordpress, si possible.
- > Utilisez des proxy pour sécuriser votre connexion Internet, **cet outil** par exemple.

*Mais solution la plus sûre et efficace pour sécuriser votre connexion semble être Tor. Plus d'infos **ici**.]*

3 – UTILISEZ DES SERVEURS PING

Si vous voulez protéger votre confidentialité tout en rendant visibles et accessibles les informations que vous publiez, essayez d'utiliser des services de ping pour diffuser vos contenus à votre place. **Pingomatic** est un outil qui vous permet de faire cette diffusion vers plusieurs endroits à la fois, tout en vous rendant intraçable.

Le programme est chargé d'envoyer une notification (un "ping") à propos de vos publications à des moteurs de recherche comme Wikio ou Technorati. Une fois que ces sites listent vos entrées, ce qui prend en général quelques minutes, vous pouvez retirer votre note *[NdT : car votre article est stocké sur ces sites]* . Ensuite, la nouvelle peut se propager rapidement et sa source disparaître, le tout en moins d'une demi-heure. Cela protège le blogueur tout en lui permettant d'atteindre une certaine audience.

4 – LIMITEZ VOTRE AUDIENCE

Beaucoup de services de blogging vous permettent de limiter l'accès à des billets spécifiques – ou à tout votre blog – uniquement à ceux qui détiennent un mot de passe, ou qui sont autorisés. Si le but de votre blog est de communiquer avec votre famille ou vos amis, et que vous voulez éviter tout dommage collatéral pour votre confidentialité, envisagez d'utiliser ces fonctionnalités. Si vous hébergez vous-même votre blog, vous pouvez aussi le protéger par mot de passe, ou le configurer pour qu'il ne puisse être visible que depuis certains ordinateurs spécifiques.

5 – EMPÊCHEZ GOOGLE DE VOUS TROUVER

Si vous voulez empêcher les principaux moteurs de recherche comme Google d'inclure votre blog dans ses résultats de recherche, vous pouvez créer un fichier spécial qui indique à ces services qu'il faut ignorer votre site. Ce fichier est appelé *robots.txt*. Vous pouvez aussi l'utiliser pour empêcher les moteurs de recherche d'accéder à certaines parties de votre blog seulement. Si vous ne savez pas comment faire cela vous-même, vous pouvez utiliser un générateur gratuit sur Internet (<http://www.referencement-gratuit.com/robots-txt.html>). Cependant, il faut rappeler que les moteurs de recherche peuvent choisir d'ignorer un fichier *robots.txt*, rendant votre blog facilement recherché. Il y a beaucoup d'astuces pour rendre votre blog moins facilement trouvable, sans passer par un *robots.txt*.

6 – ENREGISTREZ VOTRE NOM DE DOMAINE ANONYMEMENT

Même si vous ne donnez aucun nom ou information personnelle sur votre blog, les gens peuvent regarder le **WHOIS** de votre nom de domaine, et découvrir qui vous êtes. Si vous ne voulez pas que cela soit possible, vous pouvez enregistrer votre nom de domaine anonymement.

[NdT : c'est en Scandinavie qu'on trouve probablement une des solutions les plus sûres. Si vous souhaitez faire héberger votre blog dans un lieu sûr, protégé par la Constitution suédoise (très protectrice), vous pouvez vous adresser à PRQ, un hébergeur suédois spécialisé dans l'hébergement sensible : c'est chez eux que sont stockées les données les plus sensibles de Wikileaks.]

Bloguez sans vous faire virer

Un paquet de blogueurs a récemment découvert que leur dur labeur pouvait les mener au chômage. Selon les estimations, des dizaines de personnes auraient été virées pour avoir blogué, et le nombre augmente de jour en jour.

*[NdT: les Français se souviendront du cas de cette jeune Anglaise virée d'un cabinet d'avocat parisien pour avoir blogué, affaire relatée par Rue89 et Maître Eolas. Une liste de blogueurs virés pour avoir blogué sur leur entreprise est **disponible ici**.]*

La mauvaise nouvelle, c'est que dans de nombreux cas, il n'y pas de moyens légaux de lutter contre ce genre de licenciements. Même si votre liberté d'expression est protégée, cette protection ne vous exempte pas des conséquences de ce que vous dites.

Une manière de vous assurer que vous n'allez pas recevoir comme tout commentaire à votre blog une lettre de licenciement est de vous assurer que vous écrivez dans des cadres protégés par la loi.

1 – LES OPINIONS POLITIQUES

La Constitution empêche théoriquement un employeur de vous virer sur le motif de vos opinions politiques. Si vous évoquez sur votre blog votre appartenance au PCF et que votre boss vous vire pour ça, vous pouvez tout à fait envisager un procès.

2 – LES SYNDICATS

De la même manière, la liberté syndicale est extrêmement bien protégée, vous pouvez bloguer à ce sujet de manière à peu près sécurisée. Si vous appartenez à un syndicat, il est même possible que votre contrat prévoit la possibilité de bloguer.

3 – FAIRE LE WHISTLEBLOWER

Généralement, les lois protègent ceux qui divulguent des informations capitales. Quelqu'un qui divulguera les activités nocives pour la société de son employeur est protégé, par exemple. Cependant, beaucoup de gens pensent à tort que s'ils reportent les infractions ou les activités illégales de leur employeur sur leur blog, ils sont automatiquement protégés. Ce n'est pas le cas. Vous devez d'abord porter ces problèmes à la connaissance des autorités juridiques concernées. Vous pouvez également vous plaindre à votre supérieur, dans votre entreprise. Mais informez d'abord une autorité compétente que, par exemple, votre employeur rejette des boues toxiques dans la nappe phréatique, puis bloguez.

4 – SI VOUS TRAVAILLEZ DANS L'ADMINISTRATION

Si vous êtes fonctionnaire, bloguer à propos de ce qu'il se passe est protégé par la liberté d'expression. En plus, c'est dans l'intérêt public que de savoir comment les impôts sont utilisés. Évidemment, ne postez pas d'informations classifiées ou confidentielles.

5 – DES ACTIVITÉS EXTRA-PROFESSIONNELLES LÉGALES

De manière générale, la loi protège le blogging à propos des activités professionnelles, tant que l'employeur ne pose pas a priori de limite à de telles activités. Cependant, la jurisprudence reste maigre par rapport au blogging.

Bloguez sans peur

Le blog est aujourd'hui central sur Internet. Vous ne pouvez pas être sûr que personne ne saura jamais que vous bloguez. Les flux RSS et autres nouvelles fonctions agrégatives rendent le référencement de votre blog encore plus fréquent, facile et difficile à contrôler. Mais tant que vous bloguez anonymement et avec précaution, ce que vous dites en ligne a peu de chance de vous causer du dommage dans votre vie hors-ligne.

—

Billet initialement publié sur **L'Electronic Frontier Fondation**, sous le titre "How to blog safely".

Traduction **Martin U.**

À consulter : ce document de **Global Voice Advocacy**, qui fait le point sur les techniques de sécurisation ; le **billet de Korben** plus accessible.

Crédit Photo CC Flickr : **Jef Safi, Demon Baby.**

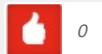
REDX

le 3 juillet 2010 - 17:23 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Dans le cas où vous avez besoin d'acheter un nom domaine anonyme, c'est à dire que votre nom n'apparaisse pas dans les whois. Des registrars utilisent Privacy protect en voici un : <http://domain.bzctoons.net/>

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

ASLAN

le 9 août 2011 - 22:23 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Sauf erreur de ma part Tor ne permet l'anonymat qu'à des utilisateurs extrêmement avertis, car l'adresse IP ainsi que d'autres éléments d'authentification peuvent être stockés au delà de la couche de transport sur laquelle travaille Tor. Son système de routage "en oignon" empêche de tracer la route qui même jusqu'au point d'accès Internet de l'émetteur, mais l'ensemble des informations envoyés par le logiciel émetteur sont restitués. Quand on ajoute à cela le développement de l'arsenal commercial de traçage des utilisateurs par les sites (cross domain / cross browser) il devient très illusoire de se protéger d'un hébergeur, et par là-même d'un lecteur juridiquement offensif, en bloquant via Tor. Tout est affaire de degré. Si vous êtes susceptibles de tomber sous le coup d'une loi limitant la liberté d'expression et tenez tout particulièrement à vous en affranchir louer une liaison VPN chez un fournisseur sous une loi nationale très protectrice en cette matière me parait la meilleure solution. Si vous vous opposez dangereusement à un état, en revanche, ou oeuvrer dans des

domaines (piraterie maritime, pédophilie, terrorisme) où aucun état ne vous protégera d'un autre, vous ne pourrez vous rabattre que sur Freenet et votre audience sera (souvent heureusement) très limitée.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

4 pings

Les tweets qui mentionnent Les outils du blogueur anonyme et dissident »
Article » [owni.fr, digital journalism -- Topsy.com](#) le 27 mai 2010 - 20:07

[...] Ce billet était mentionné sur Twitter par [nadya benyounes](#), [nadya benyounes](#) et [Isabelle, See Mee](#). [See Mee](#) a dit: [Own1](#) [#owni] Les outils du blogueur anonyme et dissident <http://goo.gl/fb/pbjx1> // a lire absolument ! [...]

#FrenchRevolution Les outils du blogueur anonyme et dissident :
#FrenchRevolution le 9 août 2011 - 23:07

[...] <http://owni.fr/2010/05/27/les-outils-du-blogueur-anonyme-et-dissident/> [...]

Facebook, vers la fin de l'anonymat ? « Le Blog de Spi le 4 août 2012 - 13:56

[...] peut-être même l'apanage des lâches. Cependant, l'anonymat vous protège, l'anonymat est indispensable, l'anonymat est un droit. Du moins, tant que la justice n'est pas [...]

▫ LES OUTILS DU BLOGUEUR ANONYME ET DISSIDENT · ÜriniglirimirnäglÜ le 21 août 2012 - 0:14

[...] ▫ LES OUTILS DU BLOGUEUR ANONYME ET DISSIDENT Classé dans : Outils/Bon À savoir — [uriniglirimirnaglu](#) @ 4 : 11 source : <http://owni.fr/2010/05/27/les-outils-du-blogueur-anonyme-et-dissident/> [...]